

www.education.gouv.fr

Dans une année scolaire marquée par les violences dans les banlieues et les manifestations contre le CPE (contrat première embauche), le nombre moyen de signalements par établissement public est resté à peu près stable, mais il a augmenté de 7 % dans les établissements de l'éducation prioritaire. Les incendies et les jets de pierres ou autres projectiles ont très fortement progressé, alors que les signalements par les chefs d'établissement de consommations et de trafics de stupéfiants ont continué de diminuer. Les actes à motivation raciste et antisémite sont toujours en baisse. Sur une plus longue période, on observe une augmentation des atteintes à autrui et une exposition plus grande des personnels, surtout des enseignants. Parallèlement, la proportion d'incidents donnant lieu à suite interne a augmenté de près de 10 points depuis 2002-2003, alors que le taux de plainte est passé de 7 % à 5 %.

Les actes de violence recensés dans SIGNA en 2005-2006

Trois établissements sur quatre du second degré public ont répondu à l'enquête et ont déclaré, au cours de l'année 2005-2006, 82 000 incidents de violence grave. Ceci représente 14 incidents par établissement répondant ou encore 2,5 incidents pour 100 élèves sur l'ensemble de l'année scolaire. Le nombre moyen d'incidents par établissement répondant enregistre une hausse de 0,5 % par rapport à 2004-2005, alors que le taux de réponse moyen progresse de 1 point pour atteindre 74 %. Cet indicateur a connu des évolutions différentes selon les types d'établissements considérés : baisse pour les

lycées, mais plus marquée pour les lycées professionnels que pour les lycées généraux ou technologiques (- 4 % contre - 2 %), et, au contraire, hausse de 1 % pour les collèges. Une très forte augmentation (+ 14 %) est enregistrée pour les établissements régionaux d'enseignement adapté.

La baisse observée pour les lycées doit être interprétée en tenant compte du nombre anormalement faible d'incidents qu'ils ont déclarés en mars-avril 2006, période marquée par les manifestations contre le contrat première embauche qui avaient entraîné la fermeture ou le blocage plus ou moins long de nombre

Cette note est la septième qui présente les données recueillies grâce à l'enquête SIGNA dans les établissements et écoles publics.

Cette enquête, mise en place en 2001-2002, recense les incidents graves de violence survenus dans les établissements scolaires, c'est-à-dire les actes qui respectent au moins un des trois critères suivants :

- avoir une qualification pénale évidente ;
- avoir fait l'objet d'un signalement (police, gendarmerie, justice, services sociaux du conseil général) ;
- avoir eu un retentissement important dans la communauté scolaire.

Mais, comme dans toute enquête sur les phénomènes de violence, qu'elle s'adresse aux victimes, aux auteurs ou, comme ici, à une institution, les interprétations des critères peuvent évidemment varier selon les lieux, les environnements et les moments,

notamment en ce qui concerne les insultes, menaces et violences physiques sans arme qui constituent toujours plus de la moitié des incidents recensés.

C'est pourquoi les comparaisons entre établissements – et *a fortiori* les « palmarès » au regard de la violence – établies à partir de ces données, ne sauraient avoir de sens, surtout si elles se fondent sur un nombre brut d'actes signalés, sans prendre en compte, ni la nature des actes (alors qu'ils ne relèvent pas tous du même degré de violence et n'affectent pas également la vie des établissements, de leurs personnels et de leurs élèves) ni, au moins, les effectifs de l'établissement.

Comme les précédentes, cette note présente des données globales qui permettent de faire un point sur les grandes tendances de la violence à l'école et de ses évolutions pour apprécier l'effet des plans de prévention et en moduler les orientations et les moyens.

d'établissements de ce type. En excluant mars-avril des calculs, la baisse du nombre moyen de signalements pour les lycées professionnels par rapport à 2004-2005 n'est plus que de 1,5 % et celle pour les lycées généraux et technologiques de 0,5 %.

Il n'en demeure pas moins qu'après la hausse de 10 % enregistrée en 2003-2004, le nombre moyen de signalements est resté plutôt stable durant ces trois dernières années scolaires. On observe cependant une tendance modérée à la hausse pour les collèges et, à l'inverse, une diminution assez marquée pour les lycées généraux et technologiques (tableau 1).

La concentration des signalements demeure élevée, comme cela est observé depuis la mise en place de SIGNA : en 2005-2006, les 10 % d'établissements qui ont signalé le plus d'incidents en ont déclaré 48 % du total et les 5 % qui en ont déclaré le plus 33 %. Cet indicateur global du nombre de signalements masque des évolutions différentes selon le type d'incident considéré et l'on ne saurait s'en contenter.

Forte augmentation des incendies et tentatives d'incendie, alors que la baisse des signalements relatifs aux consommations et aux trafics de stupéfiants s'est poursuivie

En 2005-2006, les violences physiques sans arme et les insultes ou menaces graves sont restées les deux actes les plus fréquents et ont représenté 55 % de l'ensemble des signalements. Ces deux actes ont progressé modérément par rapport à 2004-2005 : + 3 % et + 1 % respectivement. Les insultes ou menaces graves augmentent pour la troisième année consécutive (tableau 2).

Les actes qui ont connu les hausses les plus importantes sont des atteintes aux biens ou à la sécurité ; ainsi, le nombre d'incendies a progressé de 80 % par rapport à l'année précédente, celui des tentatives d'incendie de 40 % et celui des jets de pierres ou autres projectiles de 20 %. L'augmentation de ces trois actes peut être liée, en toute probabilité, aux violences dans les banlieues en novembre 2005 puis aux manifestations contre le contrat première embauche en mars et avril 2006. Les ports d'arme autre

Tableau 1 – Nombre moyen de signalements par type d'établissement entre 2001-2002 et 2005-2006

Type d'établissement	Nombre moyen de signalements par établissement répondant					Évolution 2005-2006 par rapport à 2004-2005 (en %)
	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	
Lycée général et technologique	10,81	9,97	10,83	10,20	9,98	- 2,2
Lycée professionnel	15,47	12,85	14,04	14,92	14,34	- 3,9
Collège	15,33	13,23	14,55	14,66	14,87	1,4
EREA	20,49	13,24	14,06	17,25	19,46	12,8
Total	14,57	12,58	13,78	13,88	13,96	0,5
Taux de réponse	70 %	71 %	73 %	73 %	74 %	

Tableau 2 – Évolution des signalements par type d'acte entre 2004-2005 et 2005-2006

Type d'acte	Signalements en 2005-2006		Évolution du nombre moyen de signalements par établissement par rapport à 2004-2005 (en %)
	Nombre total	%	
Violences physiques sans arme	24 390	29,7	3,4
Insultes ou menaces graves	21 334	26,0	1,1
Violences physiques avec arme ou arme par destination	1 611	2,0	- 4,4
Racket ou tentative, extorsion de fonds	1 530	1,9	- 4,1
Violences physiques à caractère sexuel	1 052	1,3	- 10,8
Bizutage	339	0,4	11,9
Total atteintes à la personne d'autrui	50 256	61,2	1,6
Jet de pierres ou autres projectiles	2 790	3,4	22,5
Intrusion de personnes étrangères à l'établissement	1 884	2,3	- 0,2
Fausse alarme	1 598	1,9	4,7
Tentative d'incendie	782	1,0	40,3
Port d'arme autre qu'arme à feu	725	0,9	19,9
Port d'arme à feu	35	0,0	- 14,5
Total atteintes à la sécurité	7 814	9,5	13,3
Vol ou tentative	7 022	8,6	- 14,5
Domages aux locaux	3 042	3,7	- 2,3
Tags	1 553	1,9	- 14,2
Domages au matériel autre que le matériel de sécurité	1 293	1,6	- 6,2
Domages aux véhicules	1 268	1,5	- 3,2
Domages au matériel de sécurité	980	1,2	0,2
Domages aux biens personnels autres que véhicules	390	0,5	- 8,6
Incendies	360	0,4	81,4
Total atteintes aux biens	15 908	19,4	- 8,7
Consommation de stupéfiants	1 311	1,6	- 24,8
Tentative de suicide	426	0,5	- 1,8
Trafic de stupéfiants	423	0,5	- 32,3
Trafic divers autre que de stupéfiants	193	0,2	- 17,7
Suicide	27	0,0	41,1
Total autres faits de violence ou d'atteintes à la sécurité	2 380	2,9	- 22,1
Autres faits graves	5 706	7,0	18,8
Ensemble des actes	82 064	100,0	0,5

Lecture : 24 390 violences physiques sans arme ont été recensées en 2005-2006, ce qui représente 29,7 % de l'ensemble des signalements de l'année. Cet acte a enregistré en nombre moyen par établissement une hausse de 3,4 % par rapport à 2004-2005.

qu'arme à feu ont également enregistré une hausse conséquente de 20 % (mais elles avaient fortement diminué en 2004-2005), alors que les violences physiques avec arme ou arme par destination enregistrent une légère diminution (- 4 %).

Les violences physiques à caractère sexuel, qui avaient déjà enregistré une baisse importante en 2004-2005, ont connu un recul de 11 % en 2005-2006. Les signalements relatifs aux consommations et aux trafics de stupéfiants ont également enregistré de nouvelles

diminutions en 2005-2006 ; de 25 % et 32 % respectivement. Enfin, les vols ou tentatives de vol enregistrent un recul important de 15 %.

Les atteintes à autrui de plus en plus fréquentes, alors que la part des atteintes aux biens est en diminution

Depuis 2002-2003, la part des atteintes aux biens (dont les vols représentent près de la

Tableau 3 – Évolution des atteintes à la personne d'autrui et des atteintes aux biens depuis 2002-2003

		2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Atteintes à la personne d'autrui	Part	59,8 %	60,2 %	60,6 %	61,2 %
	Nombre moyen	7,5	8,3	8,4	8,5
Atteintes aux biens	Part	22,4 %	21,3 %	21,3 %	19,4 %
	Nombre moyen	2,8	2,9	3,0	2,7

Lecture : en 2002-2003, les établissements répondant à l'enquête ont déclaré en moyenne 7,5 incidents à la personne d'autrui, ce qui représentait 59,8 % de l'ensemble des signalements.

Tableau 4 – Évolution des proportions d'incidents ayant pour victime des élèves et des personnels depuis 2002-2003

% d'actes ayant pour victime :	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
un membre du personnel de l'établissement	26,6	26,8	28,3	29,5
un élève ou groupe d'élèves	49,4	49,4	48,0	46,4

moitié) dans l'ensemble des signalements ne cesse de diminuer¹, alors que celle des atteintes à la personne d'autrui² augmente régulièrement chaque année d'environ 0,4 point (tableau 3). Ainsi, alors que les premières représentaient 22,4 % de l'ensemble des signalements en 2002-2003, elles n'en ont plus représenté que 19,4 % en 2005-2006, dans le même temps la part des atteintes à autrui a progressé de un point et demi pour s'établir à près de 61 % en 2005-2006.

En niveau, le nombre moyen d'atteintes à la personne d'autrui progresse chaque année depuis trois ans : en 2005-2006, les établissements ont déclaré en moyenne 8,5 actes de ce type, contre 7,5 en 2002-2003, ce qui représente une hausse de 14 %. L'augmentation a été plus marquée pour les insultes ou menaces graves (+ 19 % en nombre moyen) que pour les violences physiques³ (+ 11 %) ; ces dernières sont de plus restées à un niveau quasiment stable depuis 2003-2004. Le nombre moyen d'atteintes aux biens a quant à lui progressé entre 2002-2003 et 2004-2005 avant de diminuer fortement en 2005-2006.

Ces tendances se retrouvent d'ailleurs pour partie dans l'évolution des « statistiques policières », c'est-à-dire les faits délictuels et criminels constatés par les services de police et les unités de la gendarmerie. Ces statistiques⁴ reflètent en effet une baisse des atteintes aux biens entre les périodes juillet 2002-juin 2003 (soit approximativement l'année scolaire 2002-2003) et juillet 2005-juin 2006 et une augmentation concomitante des atteintes volontaires à l'intégrité physique, la première étant en valeur absolue moins marquée que la seconde, comme cela est aussi observé dans SIGNA.

Rappelons toutefois que SIGNA ne recense pas – et loin s'en faut – uniquement des crimes ou des délits, et que la comparaison avec les statistiques policières ne peut être qu'indicative.

La proportion d'incidents ayant pour victimes des personnels augmente

La part des incidents ayant pour victime une personne de l'établissement est quasiment la même en 2005-2006 que trois ans plus tôt : 76 %. Cette stabilité cache cependant deux évolutions contraires assez marquées, ainsi que le montre le tableau 4 : une diminution de 3 points de la part des incidents ayant pour victime un élève et une augmentation de même ampleur de ceux ayant pour victime un membre du personnel. C'est en 2004-2005 que ces tendances se sont nettement affirmées, pour se confirmer l'année suivante. Ce résultat est peut-être plus significatif encore si l'on remarque que pour la même période, la proportion d'élèves auteurs de ces actes a augmenté, surtout lorsque la victime est un membre du personnel. Ainsi, en 2002-2003, 85,5 % de ces actes avaient pour auteur un élève, en 2005-2006, 88 %. En résumé, la violence est davantage tournée vers les personnels depuis trois ans et les incidents dont ils sont les victimes sont plus fréquemment le fait d'élèves.

La situation s'est dégradée pour la plupart des types de personnels depuis 2002-2003, surtout pour les enseignants

Le tableau 5 présente le nombre moyen d'incidents par établissement ayant pour

victime un membre du personnel selon sa fonction.

Seuls les personnels ATOS-ATSEM apparaissent moins exposés à la violence en 2005-2006 qu'ils ne l'étaient en 2002-2003 : le nombre moyen d'incidents dont ils ont été victimes a reculé d'environ 10 % entre ces années. Ce nombre moyen a augmenté de près de 20 % pour les personnels médicaux, infirmiers ou sociaux, mais, en valeur absolue, le nombre d'incidents dont ils sont les victimes est peu élevé (160 incidents en 2005-2006).

La hausse du nombre moyen d'incidents dont ont été victimes les personnels de direction est modérée (+ 8 %) comparée à celle qui a touché les surveillants (y compris les aides-éducateurs), les conseillers principaux d'éducation (CPE) et les enseignants : pour ces trois catégories de personnel l'augmentation est en effet de l'ordre de 25 %. Cependant, alors que pour les surveillants et les CPE la tendance à la hausse s'est nettement infléchiée en 2005-2006, elle s'est au contraire affirmée pour les enseignants : + 7 % pour ces derniers par rapport à 2004-2005, contre + 3 % pour les CPE et + 1,5 % pour les surveillants.

Les types d'actes dont sont victimes les enseignants varient peu en revanche, bien que l'on note une augmentation régulière depuis quatre ans des « autres faits graves », c'est-à-dire des incidents qui ne peuvent être codés par l'un des vingt-six postes de la nomenclature des types d'actes : ces actes, sans doute de nature diverse, ont représenté en 2005-2006 près de 7 % des incidents dont ont été victimes les enseignants, contre 4,5 % trois ans auparavant. Ce résultat laisse penser que se développent des formes de violence inédites, probablement pour la plupart liées aux nouvelles

1. Les atteintes aux biens comprennent les actes suivants : dommages aux locaux, dommages au matériel de sécurité, dommages au matériel autre que le matériel de sécurité, dommages aux biens personnels autres que véhicules, dommages aux véhicules, incendies, tags et vols ou tentatives de vol.

2. Les atteintes à la personne d'autrui comprennent les actes suivants : bizutage, insultes ou menaces graves, racket ou tentative, violences physiques à caractère sexuel, violences physiques avec arme ou arme par destination et violences physiques sans arme.

3. Violences physiques sans arme, violences physiques avec arme ou arme par destination et violences physiques à caractère sexuel.

4. Source : Bulletin mensuel de l'Observatoire national de la délinquance, juillet 2006.

Tableau 5 – Évolution du nombre moyen de signalements par établissement selon le type de victime depuis 2002-2003

Type de victime	Nombre moyen de signalements par établissement répondant				
	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	Évolution 2005-2006 par rapport à 2002-2003 (en %)
Enseignant	2,05	2,3	2,44	2,61	27
Surveillant, aide-éducateur	0,62	0,69	0,75	0,76	23
Personnel de direction	0,31	0,31	0,33	0,33	8
Conseiller principal d'éducation	0,24	0,28	0,29	0,30	27
ATOS/ATSEM	0,11	0,11	0,11	0,10	- 12
Personnel médical, infirmier et social	0,02	0,02	0,02	0,02	18
Ensemble des personnels de l'établissement	3,35	3,72	3,93	4,13	23

Lecture : en 2002-2003, sur l'ensemble de l'année scolaire, les établissements répondant à l'enquête ont déclaré en moyenne 2,05 incidents ayant pour victime un enseignant. SIGNA étant une enquête sur les incidents et non sur les personnes, elle ne permet pas de savoir si un même enseignant a été victime de plusieurs incidents dans l'année. On peut donc uniquement dire que le nombre moyen par établissement d'enseignants victimes d'acte de violence est *au maximum* de 2,05 (cas où tous les incidents auraient eu des victimes différentes).

Tableau 6 – Évolution du taux de plaintes pour les incidents ayant un membre du personnel ou un enseignant comme victime depuis 2002-2003

% de plaintes de l'administration ou du personnel :	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
lorsque la victime est un membre du personnel	20,0	19,3	17,8	17,0
lorsque la victime est un enseignant	17,9	17,4	16,0	15,6

Lecture : en 2003-2004, 19,3 % des incidents ayant eu pour victime un personnel ont donné lieu à une plainte de la victime ou de l'administration.

technologies (blogs portant atteintes à la vie privée, « happy slaping », etc.). Mais l'acte auquel les enseignants restent les plus exposés est l'injure ou la menace : 7 incidents sur 10 dont ils sont les victimes sont de cette nature. Très loin derrière, les violences physiques sans arme (7,5 % des actes) apparaissent en seconde position. Les vols ou tentatives de vol ont représenté 4,5 % de l'ensemble des incidents, les dommages aux véhicules et les jets de pierre ou autre projectile environ 4 % chacun. Tous les autres actes comptent pour moins de 1 %.

De plus en plus d'incidents donnent lieu à suite interne mais les dépôts de plaintes sont moins nombreux

En 2002-2003, 25 % des incidents (dont un élève ou groupe d'élèves était l'auteur) n'avaient aucune suite interne ; trois ans plus tard cette proportion n'est plus que de 16 %, et la baisse a été particulièrement sensible entre 2004-2005 et 2005-2006 (- 5 points). Ce recours plus fréquent aux suites internes ne s'explique pas, ou du moins pas directement, par la proportion plus importante d'incidents ayant pour victime des personnels : en effet, que la victime soit un personnel, un élève, ou qu'il n'y ait pas de victime physique (cas des

dommages aux biens notamment), le taux d'incidents donnant lieu à suite interne augmente. Ainsi, par exemple, la proportion d'incidents donnant lieu à suite interne lorsque la victime est un élève a augmenté de 10 points entre 2002-2003 et 2005-2006. Cette plus grande fermeté de l'administration se traduit notamment par l'augmentation des conseils de discipline. Cette forme de sanction demeure cependant très minoritaire par rapport aux mesures alternatives, et la hausse constatée est faible : le conseil de discipline a représenté 14,8 % des suites internes en 2005-2006 contre 13,3 % en 2002-2003.

Si l'administration manifeste ainsi une plus grande fermeté en interne, son taux de plaintes, déjà très faible, n'a cessé de diminuer depuis 2002-2003, passant de 7 % à 5 %. Ce taux de plaintes est probablement sous-estimé car il peut exister un délai plus ou moins important entre l'acte et la plainte, ce qui fait que dans certains cas la plainte ne sera pas enregistrée dans SIGNA. Il faut aussi noter que les actes recensés dans SIGNA sont loin d'être tous pénalement qualifiables, et enfin que l'action publique peut être déclenchée autrement que par une plainte, par exemple si le chef d'établissement signale l'incident à son correspondant de la police ou de la gendarmerie (23 % des incidents ont fait l'objet d'un tel signalement en 2005-2006).

L'évolution est la même si l'on s'intéresse aux incidents visant des personnels ou des enseignants. Le taux de plainte des personnels (ou de leur administration) victimes d'actes de violence ne cesse de diminuer depuis trois ans comme le montre le tableau 6.

On peut avancer l'hypothèse que le rapprochement entre les chefs d'établissement et les services de police ou de gendarmerie se traduit par un recours de plus en plus fréquent à des actions moins formelles que la plainte. Ce résultat est cependant surprenant dans un contexte de plus grande exposition des personnels et, notamment, des enseignants à la violence.

Les actes à motivation raciste ou antisémite continuent de diminuer fortement

Durant le premier semestre civil 2005, le nombre d'actes à motivation raciste avait reculé de 11 % par rapport au premier semestre 2004⁵ et celui des actes à motivation antisémite de 24 %. Ces tendances se sont accentuées durant l'année scolaire 2005-2006 puisque les actes à motivation antisémite ont enregistré une baisse d'environ 40 % par rapport à l'année scolaire précédente et ceux à motivation raciste de près de 20 %. 1 420 actes à motivation raciste ont ainsi été signalés en 2005-2006 et 200 à motivation antisémite.

Ainsi qu'on peut le voir dans le tableau 7, il existe de nettes différences dans la répartition par type des actes à motivation raciste et antisémite : pour ces derniers, les tags sont en proportion cinq fois plus fréquents et les « autres faits graves » trois fois plus. À l'inverse, alors que les violences physiques représentent un acte à motivation raciste sur cinq, elles représentent « seulement » un acte antisémite sur huit et, en particulier, alors que les violences physiques avec arme ou arme par destination demeurent exceptionnelles dans le cas des actes antisémites (deux cas signalés dans l'année), elles ont concerné 25 actes à motivation raciste. Ces répartitions par types d'actes sont très similaires à celles observées l'année précédente.

⁵ Les actes à motivation raciste ou antisémite ne sont recensés dans SIGNA que depuis le mois de janvier 2004.

Une nette augmentation du nombre moyen de signalements pour les établissements de l'éducation prioritaire

Les établissements situés en zone ou réseau d'éducation prioritaire ont vu leur nombre moyen de signalements progresser de 7 % en 2005-2006, alors qu'une légère baisse (- 2 %) était enregistrée pour ceux ne faisant pas partie de ce dispositif. Les établissements situés en zone urbaine sensible (ZUS) et ceux faisant partie du plan de prévention contre la violence ont également connu des évolutions plus défavorables que les autres (tableau 8). Parmi ces établissements situés dans des zones reconnues comme difficiles, seuls les établissements classés sensibles ont enregistré une baisse – marquée – de leur nombre de signalements entre ces deux années. Ces établissements sont toutefois peu nombreux (170) et leur nombre moyen de signalements reste très élevé, supérieur même à celui des établissements classés en ZEP-REP ou en ZUS.

Pour les collèges, l'écart entre le nombre de signalements de ceux situés dans des zones reconnues comme difficiles et les autres ne s'est pas réduit depuis 2002-2003

La situation des collèges situés dans des zones reconnues difficiles ne s'est pas améliorée depuis trois ans : l'écart entre leurs nombres de signalements et celui des autres collèges aurait même tendance à se creuser

Tableau 7 – Principaux types d'actes à motivation raciste et antisémite signalés en 2005-2006

Actes	Racistes		Antisémites	
	Nombre	%	Nombre	%
Insultes ou menaces graves	974	68	112	57
Violences physiques sans arme	276	19	14	7
Autres faits graves	74	5	30	15
Tags	49	3	31	16
Violences physiques avec arme ou arme par destination	25	2	2	1
Ensemble des autres actes	24	2	8	4
Ensemble	1 422	100	197	100

Tableau 8 – Évolution du nombre moyen de signalements par zones entre 2004-2005 et 2005-2006

	Nombre d'établissements	Nombre moyen de signalements		Évolution (en %)
		2004-2005	2005-2006	
ZEP-REP	1 272	23,4	25,1	6,9
Hors ZEP-REP	6 646	12,0	11,8	- 1,6
ZUS	709	25,0	25,3	1,2
Hors ZUS	7 209	12,7	12,8	0,7
Classé sensible	170	31,1	27,5	- 11,8
Non classé sensible	7 748	13,5	13,7	1,3
En plan violence	510	21,4	22,0	2,6
Hors plan violence	7 408	13,4	13,5	0,7
Total	7 918	13,88	13,96	0,5

légèrement (tableau 9). Ainsi, par exemple, les collèges situés en zone d'éducation prioritaire ont déclaré en 2005-2006 en moyenne 2,2 fois plus d'incidents que ceux qui n'y étaient pas, contre 2 fois plus en 2002-2003. La même tendance se décèle pour les collèges situés en zone urbaine sensible ou pour ceux faisant partie du plan de prévention de la violence. En revanche, l'écart entre le nombre de signalements des collèges classés sensibles et les autres a légèrement diminué entre 2002-2003 et 2005-2006.

La période janvier-février a été particulièrement difficile

Le caractère atypique de la période janvier-février 2006 est visible sur le graphique p. 6. Alors que depuis la mise en place de SIGNA, à la rentrée 2001, la période novembre-décembre correspondant à la fin du premier trimestre scolaire

marquait un « pic » dans le nombre de signalements, cela n'a pas été le cas cette année, puisque les établissements répondants ont déclaré en moyenne 3,2 incidents en janvier-février 2006, contre 3,1 en novembre-décembre 2005, soit une hausse de 4 %. On remarque en outre que le nombre moyen de signalements par bimestre a été inférieur en 2005-2006 à ce qu'il était en 2004-2005 pour les quatre autres périodes composant l'année scolaire.

Certains actes comme les jets de pierre ou autres projectiles, les incendies et les ports d'arme autre qu'arme à feu se sont trouvés à un niveau très inhabituel en janvier-février alors qu'ils avaient déjà connu de fortes augmentations en novembre-décembre 2005. Ce résultat est sans doute à mettre en lien avec les manifestations de violence dans les banlieues fin novembre 2005, dont il semble que les conséquences se soient poursuivies dans les établissements scolaires

Tableau 9 – Évolution du nombre moyen de signalements pour les collèges selon leur situation

	Nombre de collèges concernés		2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
ZEP	1 106	Nombre moyen d'incidents	21,7	24,8	24,2	26,0
Hors ZEP	4 121		10,9	11,7	12,0	11,8
		<i>Rapport</i>	2,0	2,1	2,0	2,2
ZUS	486	Nombre moyen d'incidents	24,6	29,2	28,0	29,1
Hors ZUS	4 741		11,9	13,0	13,2	13,3
		<i>Rapport</i>	2,1	2,3	2,1	2,2
Plan violence	364	Nombre moyen d'incidents	18,7	24,2	23,4	24,3
Hors plan violence	4 863		12,8	13,8	14,0	14,3
		<i>Rapport</i>	1,5	1,8	1,7	1,7
Classé sensible	108	Nombre moyen d'incidents	30,0	37,2	34,6	30,4
Non classé sensible	5 119		12,8	14,1	14,2	14,5
		<i>Rapport</i>	2,3	2,6	2,4	2,1
Ensemble	5 227	Nombre moyen d'incidents	13,2	14,5	14,7	14,9

Lecture : 1 106 collèges publics étaient situés en ZEP ou en REP à la rentrée 2005-2006 et 4 121 ne l'étaient pas. Les premiers ont déclaré en moyenne 2,2 fois plus d'incidents que les seconds en 2005-2006, soit respectivement 26,0 et 11,8 incidents.

plus d'un mois et demi après que ces phénomènes aient pris fin dans la rue.

Le niveau particulièrement bas de signalements en mars-avril 2006 est uniquement dû au faible nombre d'incidents déclarés par les lycées durant cette période. Par rapport à mars-avril 2005, le nombre moyen d'incidents a en effet reculé de près de 10 % pour les lycées généraux et technologiques et de près de 15 % pour les lycées professionnels. Ce résultat s'explique très certainement par les manifestations contre le CPE qui avaient été accompagnées par la fermeture ou le blocage de nombreux lycées.

Les signalements dans le premier degré : baisse de l'ordre de 4 %

Le nombre de signalements dans le premier degré se situe en 2005-2006 à un niveau très proche de celui de 2002-2003 : 4 160 et 4 090 respectivement. 80 % de ces signalements proviennent d'écoles élémentaires et 20 % des maternelles. Le nombre de signalements des premières ne diminue que légèrement par rapport à 2004-2005 (- 2 %) alors que la baisse est de l'ordre de 10 % pour les écoles maternelles. En 2005-2006, 4,4 % des 50 700 écoles formant le premier degré public ont signalé au moins un incident (3,8 % des écoles maternelles et 5 % des écoles élémentaires). Par rapport à 2004-2005, les vols ou tentatives de vol ainsi que les violences physiques à caractère sexuel ont enregistré des baisses marquées, de l'ordre de 25 %. À l'inverse, les « autres faits graves » ont progressé de près de 20 %, et les violences physiques avec arme ou arme par destination de 35 %. Ces dernières restent cependant en nombre limité puisqu'une centaine d'actes de ce type ont été signalés en 2005-2006.

Rappelons qu'une différence fondamentale avec le second degré est la part importante, parmi les auteurs, des familles d'élèves. Elles sont à l'origine de 30 % des actes. Par ailleurs, des personnes extérieures à l'établissement et des inconnus sont auteurs de plus de 20 % des actes. Dans

Évolution du nombre moyen de signalements par établissement répondant

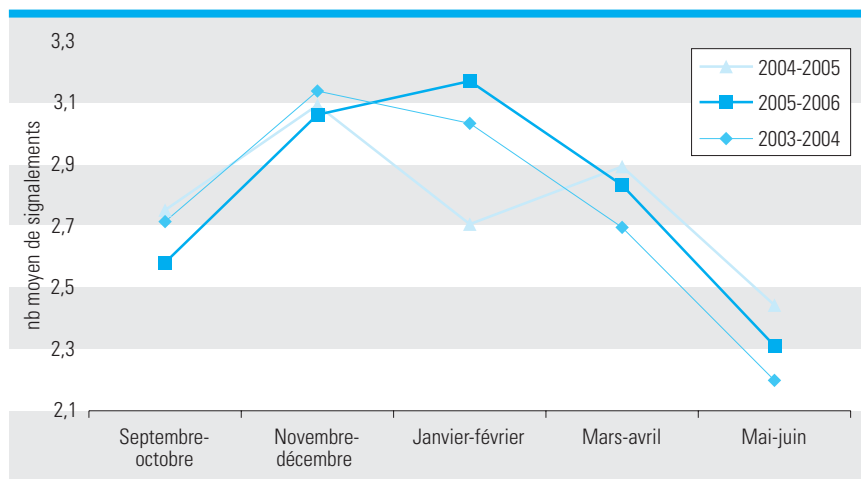


Tableau 10 – Signalements dans le premier degré en 2004-2005 et 2005-2006

	Nombre d'écoles *	Nombre d'écoles ayant signalé au moins un incident		Nombre de signalements	
		2004-2005	2005-2006	2004-2005	2005-2006
Maternelle	17 459	626	573	928	826
Élémentaire	33 251	1 725	1 664	3 388	3 335
Ensemble	50 710	2 351	2 237	4 316	4 161

* à la rentrée 2005-2006.

Tableau 11 – Types d'actes signalés dans le premier degré public en 2005-2006

N° d'ordre	Actes	Nombre	% rapporté au total
1	Insultes ou menaces graves	1 444	34,7
2	Violences physiques sans arme	1 086	26,1
3	Autres faits graves (*)	315	7,6
4	Vol ou tentative	280	6,7
5	Dommages aux locaux	219	5,3
6	Violences physiques à caractère sexuel	128	3,1
7	Violences physiques avec arme ou arme par destination	116	2,8
8	Jets de pierres ou autres projectiles	115	2,8
9	Dommages aux véhicules	88	2,1
10	Intrusion de personnes étrangères à l'établissement	87	2,1
11	Incendies	59	1,4
12	Dommages au matériel autre que le matériel de sécurité	48	1,2
13	Racket ou tentative, extorsion de fonds	47	1,1
14	Tentative d'incendie	39	0,9
15	Tags	33	0,8
16	Port d'arme autre qu'arme à feu	19	0,5
	Ensemble des autres actes (**)	38	0,8
	Ensemble	4 161	100,0

* Actes qui ne figurent pas explicitement dans la nomenclature.

** Regroupe l'ensemble des actes pour lesquels moins de dix signalements ont été enregistrés dans l'année.

le second degré, ces proportions sont respectivement d'environ 1 % et 16 %.

Sur une plus longue période, on retrouve la tendance observée dans le second degré d'une diminution de la part des atteintes aux biens dans l'ensemble des actes : alors que ce type d'atteinte représentait 21 % de l'ensemble des signalements en 2002-2003, il n'en représente plus que 18 % trois ans plus tard. L'augmentation de la part des atteintes à autrui est, en revanche,

beaucoup moins nette puisque leur part a progressé de moins de un point sur cette période, passant de 67,1 % à 67,9 %, mais il est vrai que cette part est supérieure à ce qu'elle est dans le second degré.

78 actes à motivation raciste et 3 à motivation antisémite ont été recensés dans le premier degré en 2005-2006 contre, respectivement, 84 et 9 l'année précédente.

Rodolphe Houllé, DEPP B3